



Cette modification a pour objet d'ajouter des Procès-verbal de la réunion avec les offrants (joints séparément), changer la date l'invitation prend fin, d'apporter des clarifications et des modifications, et répondre aux questions, comme suit :

LA DATE DE CLOTURE

Page 1 de 40

À la rubrique « *L'invitation prend fin* »

SUPPRIMER : 03 Juin 2015

INSÉRER : 10 Juin 2015

CLARIFICATIONS

1. Des modifications peuvent être apportées pour diverses raisons à la version française et anglaise de la DOC (p. ex. la modification 03) puisque certains changements sont parfois nécessaires à la version anglaise et non à la version française et vice versa.
2. Page 39 de 40, R5. Le format, modèle, division, etc. fait référence à la « Proposition technique » et aux « Accréditations » seulement. L'Annexe 7, BASE DE PAIEMENT (proposition de prix ou offre financière) **DOIT ÊTRE** dans une enveloppe séparée et scellée. L'Annexe 7, une fois remplie et mise dans une enveloppe séparée et scellée, peut ensuite être ajoutée avec les autres renseignements dans une grande enveloppe. Assurez-vous d'inscrire le numéro de l'invitation sur l'enveloppe.
3. Page 10 de 40. Les portions « oui » et « non » doivent être soumises avec la proposition. La page peut être copiée, vérifiée et comprise avec la proposition. Si la réponse est « oui » à l'une des questions ou aux deux questions, veuillez inclure des renseignements supplémentaires, tel qu'indiqué sous les réponses dans la DOC.

CHANGEMENTS

Page 4 de 40

À la rubrique « *Sommaire* »

SUPPRIMER : 2^e paragraphe au complet

INSÉRER :

Le soumissionnaire peut soumettre une proposition pour une, deux ou trois des catégories listées aux Annexes 3, 4 et 5. Les offres à commandes seront attribuées en fonction de la meilleure note combinée, soit 70 % pour la valeur technique et 30 % pour le prix, et ce, pour chaque catégorie.

Page 8 de 40

À la rubrique « *Section II : Offre financière* »

SUPPRIMER : Clause au complet

INSÉRER :

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe 7, Base de paiement .

Les soumissionnaires doivent proposer des taux fermes pour une ou plusieurs catégories de ressources, y compris les années d'option. Les catégories sont les suivants :

- a. Les ressources énumérées à l'annexe 3
- b. Les ressources énumérées à l'annexe 4
- c. Les ressources énumérées à l'annexe 5



Page 26 de 40

À la rubrique « RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU COURS »

SUPPRIMER : Page au complet.

INSÉRER : Page 6 de cette modification.

Page 30 de 40

À la rubrique « ANNEXE 5, Compétence linguistique : »

SUPPRIMER : Compétence originelle ou quasi originelle de l'anglais ou du français pour la langue cible et capacité de fonctionner efficacement dans cette langue.

INSÉRER : Maîtrise de l'anglais ou du français pour la langue cible et capacité de fonctionner efficacement dans cette langue

Page 32 de 40

À la rubrique « ANNEXE 7 BASE DE PAIEMENT »

SUPPRIMER : Section au complet

INSÉRER : Page 7 de cette modification

Page 34 de 40

À la rubrique « Critère obligatoire – M1 »

SUPPRIMER : attestation par le soumissionnaire du niveau de compétence linguistique (compétence originelle ou quasi originelle) de l'anglais ou du français pour la langue cible pour chaque membre du personnel proposé;

INSÉRER : attestation par le soumissionnaire du niveau de compétence linguistique (compétence originelle ou quasi originelle ou maîtrise) de l'anglais ou du français pour la langue cible pour chaque membre du personnel proposé;

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q5. À titre de directeur de ma propre compagnie, puis-je certifier mes propres documents copie conforme aux originaux si je suis enseignant, ou le faire pour les documents des enseignants de ma compagnie?

R5. *L'offrant peut certifier les documents des enseignants à son emploi, mais la certification même de l'offrant, s'il offre ses propres services, doit être effectuée par une tierce partie, tel qu'indiqué au bas des Annexes 3, 4 et 5.*

Q6. La Partie 5, 2.3 fait mention de la nécessité d'avoir des ressources disponibles en tout temps : « disponible... à l'heure indiquée dans la commande subséquente ou tel qu'entendu avec le représentant du Canada. » Ceci pourrait s'avérer difficile, surtout à court préavis, puisque les enseignants pourraient ne pas être disponibles pour des raisons personnelles ou parce qu'ils travaillent à d'autres contrats.

R6. *Nous nous attendons à ce que l'offrant ait des enseignants disponibles dans la plupart des cas, lorsque les ressources sont nécessaires en vertu de la commande subséquente. Le Canada donne généralement un préavis permettant à l'offrant de prévoir les ressources nécessaires au moment voulu, ou pour qu'il informe le Canada qu'il prendra d'autres dispositions si aucun enseignant n'est disponible. Le Canada sera raisonnable, mais si l'offrant refuse plusieurs demandes, d'autres dispositions pourraient être prises.*



Q7. Est-il possible d'ajouter d'autres ressources lorsque l'offre permanente sera en place?

R7. *Oui, pourvu que ces ressources satisfont à tous les critères de la DOC (p. ex. certification, scolarité, etc.) et qu'elles sont en mesure d'obtenir une habilitation de sécurité.*

Q8. Devons-nous soumettre une Annexe 6, Critères essentiels, pour chaque enseignant si notre compagnie compte plus d'un enseignant?

R8. *Non. Puisque l'offre permanente sera attribuée à l'offrant ou à une compagnie (la personne qui enverra la soumission), les critères essentiels s'appliquent à la compagnie ou à l'offrant et il lui revient donc de s'assurer que les ressources proposées répondent à tous les critères.*

Q9. Est-ce que l'offrant doit soumettre deux offres différentes pour chaque langue s'il fait une soumission pour l'enseignement des deux langues?

R9. *Si le prix est le même pour les deux langues, une seule Base de Paiement est nécessaire. Si le prix est différent, alors oui. Il serait préférable de mettre la documentation pour chaque langue dans des enveloppes séparées et d'indiquer la langue d'enseignement, soit français ou anglais, en haut de la page des Critères essentiels (Annexe 6) et de la Base de paiement (Annexe 7).*

Q10. Si l'apprenant annule un cours, devons-nous tout de même facturer?

R10. *Oui.*

Q11. L'article 2 de l'Annexe 6 parle de « compétences dans la langue cible ». Comment faut-il le justifier?

R11. *Une lettre d'attestation est nécessaire.*

Q12. Est-ce qu'une maîtrise en Histoire répond au critère « maîtrise dans un autre domaine que l'éducation »?

R12. *Non. Veuillez consulter le changement au point R1 à la page précédente de la présente modification pour une définition de « autre domaine que l'éducation ».*

Q13. Pour une proposition d'enseignement dans les deux langues, est-il nécessaire de soumettre des documents échantillons dans chacune des deux langues?

R13. *Oui.*

Q.14. Le responsable technique peut-il certifier une copie conforme à l'original?

R14. *Oui. Si l'original est envoyé au responsable technique, celui-ci en fera une copie et remettra l'original à l'offrant. Si vous décidez d'envoyer des documents originaux avec votre soumission, veuillez inclure une note au document demandant au responsable de retourner l'original, si nécessaire.*

Q15. Quelle devrait être la longueur du texte échantillon à soumettre pour les conseillers pédagogiques?

R15. *Assez long pour permettre une évaluation complète, mais moins de 500 mots. Donnez une brève explication qui montre en quoi l'exemple répond au critère « s'il ne va pas de soi. »*



Q16. Le Canada est-il responsable en cas de blessures subies pendant la formation par scénarios lorsque les enseignants agissent comme acteurs pendant les scénarios?

R16. *Non, le Canada n'endosse pas la responsabilité en cas de blessure. De plus, les enseignants n'ont aucune obligation de participer aux scénarios selon l'Énoncé des travaux.*

Q17. Lorsqu'il répond aux questions techniques, jusqu'à quel point l'offrant doit-il entrer dans les détails?

R17. *Les points R1, R2 et R3 indiquent « en se basant sur le curriculum vitae »; donc, dans la plupart des cas, le diplômé ou autre fera l'affaire pour répondre aux critères techniques. Le point R4 indique aussi ce qui est nécessaire.*



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU COURS

*Le programme d'apprentissage de l'anglais de la GRC s'intitule **GALLOP!** Le programme d'apprentissage du français de la GRC s'intitule **AU GALOP!** Il est unique quant à sa structure, sa configuration et sa méthodologie, et il appartient à la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Ce programme est axé d'abord et avant tout sur la formation des agents de police. L'emblème choisi pour ce programme est le cheval, symbole significatif de la GRC. Ce programme s'inspire du cheval, et plus particulièrement de ses mouvements. Il reflète une avance rapide, une montée et une progression. La progression dans le cadre du programme se déroule en trois volets : Trot, Canter et Gallop, qui correspondent aux trois niveaux linguistiques, c'est-à-dire débutant, intermédiaire et avancé.*

*Ce programme permet d'apprendre la grammaire de façon agréable et amusante, particulièrement en ce qui a trait à l'apprentissage d'une seconde langue officielle dans le contexte du métier d'agent de police. **AU GALOP!** tient compte d'abord et avant tout des intérêts de l'apprenant. La méthodologie est adaptée à ses besoins et l'apprenant doit participer à part entière au processus d'apprentissage sous l'œil attentif de professeurs de langue compétents et chevronnés. C'est un excellent programme de pointe dans lequel le processus d'apprentissage représente un dialogue entre le professeur de langue et l'apprenant. Cette approche accorde une certaine liberté au professeur de langue et permet à l'apprenant de faire preuve d'originalité. De plus, ce programme élimine les difficultés inhérentes à l'apprentissage des règles de grammaire dans une langue seconde, car il fournit des explications claires et concises.*

Ce programme est offert de manière à permettre aux apprenants de maîtriser et d'appliquer ce qu'ils ont appris. Il favorise l'observation, l'analyse et l'évaluation, en plus d'encourager l'interaction entre le formateur et l'apprenant, et entre les apprenants. Sa démarche pédagogique est axée sur l'apprenant, qui jouit d'une certaine liberté intellectuelle et du temps nécessaire pour réfléchir à son apprentissage.

Ce programme adopte une approche pratique de l'apprentissage. Plusieurs éléments d'apprentissage contextuels renforcent et valident les concepts acquis. Les apprenants assisteront à des séances organisées avec la station de transmissions opérationnelles de la Division F pour faciliter la préparation à l'emploi dans le milieu de la répartition en améliorant leurs aptitudes en radiocommunications. Deux fois par semaine, les apprenants suivent une formation linguistique qui est axée sur les scénarios et leur permet d'appliquer une méthode policière pratique à leur apprentissage.

Le programme de formation de la GRC est basé sur une méthode accélérée d'apprentissage d'une langue seconde pour les adultes. C'est un programme intensif composé de plusieurs éléments d'apprentissage que nous expliquerons brièvement. La formation linguistique à temps plein dure généralement 13 semaines. La formation est fournie à des petits groupes d'apprenants ou sur une base individuelle. La structure comprend un cours de base (grammaire) enseigné tous les jours par un professeur et les apprenants reçoivent régulièrement des devoirs. Chaque semaine, il y a des classes spécialisées en préparation aux tests de compréhension de l'écrit et d'expression écrite de l'Évaluation de langue seconde (ELS). Des classes de préparation au test de compétence orale de l'ELS sont offertes sur une base individuelle.



ANNEXE 7 BASE DE PAIEMENT

Tous les tarifs sont en dollars canadiens, TPS et TVH en sus.

Du juin 2015 au juin 2016

1. Groupe A — annexe 3
Professeur de langue seconde _____ \$ de l'heure
2. Groupe B — annexe 4
Professeur de langue seconde,
perfectionnement professionnel _____ \$ de l'heure
3. Groupe C — annexe 5
Conseiller pédagogique _____ \$ de l'heure

Première année d'option Du juin 2016 au juin 2017

4. Groupe A, annexe 3
Professeur de langue seconde _____ \$ de l'heure
5. Groupe B — annexe 4
Professeur de langue seconde,
perfectionnement professionnel _____ \$ de l'heure
6. Groupe C — annexe 5
Conseiller pédagogique _____ \$ de l'heure

Deuxième année d'option Du juin 2017 au juin 2018

7. Groupe A, annexe 3
Professeur de langue seconde _____ \$ de l'heure
8. Groupe B — annexe 4
Professeur de langue seconde,
perfectionnement professionnel _____ \$ de l'heure
9. Groupe C — annexe 5
Conseiller pédagogique _____ \$ de l'heure